



2023 / 087

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Moselle

Arrondissement de Sarreguemines

Envoyé en préfecture le 08/09/2023

Reçu en préfecture le 08/09/2023

Publié le 08/09/2023

ID : 057-215707522-20230905-2023\_087-AR



## MAIRIE DE WOUSTVILLER

Arrêté municipal du 5 septembre  
2023

**Sens de circulation entrée et  
sortie du parking situé entre la  
rue de la Forêt et la rue de  
l'Eglise**

Le Maire de Woustviller

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;  
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,  
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;  
VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8 et R 411.25 à R 411.28;  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription absolue approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié) ;

Considérant la création d'un parking situé entre la rue de la Forêt et la rue de l'Eglise et l'instauration d'un sens de circulation pour l'entrée et la sortie de ce parking.

### ARRETE

**ARTICLE 1** : L'entrée du parking situé entre la rue de la Forêt et la rue de l'Eglise est possible par la rue de la Forêt et la rue de l'Eglise. La sortie est uniquement possible par la rue de l'Eglise.

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire a été mise en place par la commune de Woustviller.

**ARTICLE 3** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Woustviller.

**ARTICLE 5** :  
Ampliation du présent arrêté sera faite à :  
- Madame la Sous-Préfète de Sarreguemines  
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sarreguemines,  
- Monsieur le Commandant du SDIS de Sarreguemines  
- La population et aux administrés par voie de presse et d'affichage aux endroits habituels selon les us et les coutumes locales.

Fait à Woustviller,  
Le 5 septembre 2023

Robert WEISKIRCHER  
Adjoint de la sécurité

